

# Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	2001/0035(CNS)	Procédure terminée
Pêche: actions structurelles, prolongation de la dérogation (dérog. règlement (CE) n° 2792/1999)		
Sujet 3.15 Politique de la pêche		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>PECH</b> Pêche	PPE-DE <a href="#">FRAGA ESTÉVEZ Carmen</a>	06/03/2001
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Pêche	Réunion <a href="#">2359</a>	Date 18/06/2001
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Affaires maritimes et pêche</a>	Commissaire	

Événements clés			
06/02/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0062	Résumé
28/02/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/05/2001	Vote en commission		Résumé
29/05/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0190/2001</a>	
14/06/2001	Débat en plénière		
14/06/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0348/2001</a>	Résumé
18/06/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		
23/06/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	

Référence de procédure	2001/0035(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 036; Traité CE (après Amsterdam) EC 037
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PECH/5/14390

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2001)0062</a> , <a href="#">JO C 154 29.05.2001, p. 0278 E</a>	06/02/2001	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0190/2001</a>	29/05/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T5-0348/2001</a> JO C 053 28.02.2002, p. 0243-0389 E	14/06/2001	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Règlement 2001/1227</a> <a href="#">JO L 168 23.06.2001, p. 0001</a> Résumé
--

## Pêche: actions structurelles, prolongation de la dérogation (dérog. règlement (CE) n° 2792/1999)

OBJECTIF : déroger à certaines dispositions du règlement 2792/1999/CE définissant les modalités et conditions des actions structurelles de la Communauté dans le secteur de la pêche. CONTENU : l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc ayant expiré le 30 novembre 1999, l'Espagne et le Portugal ont octroyé depuis le 1er janvier 2000 des indemnités pour arrêt temporaire d'activité aux pêcheurs et aux propriétaires de navires concernés, en application du règlement 2792/1999/CE. Les indemnités en question reçoivent un concours de l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) dans le contexte des programmes structurels concernés. Des plans de reconversion des flottes concernées, approuvés par la Commission, ont connu un début de mise en oeuvre, ce qui a permis, conformément à la même disposition, de prolonger l'octroi des indemnités jusqu'au 31 décembre 2000. Toutefois, la reconversion des flottes s'avère longue et délicate, et le Conseil européen de Nice a invité la Commission à proroger le système actuel d'aides à l'inactivité. La Commission propose donc par la présente une prolongation supplémentaire jusqu'au 30 juin 2001.?

## Pêche: actions structurelles, prolongation de la dérogation (dérog. règlement (CE) n° 2792/1999)

La commission a adopté le rapport de Carmen FRAGA ESTÉVEZ (PPE-DE, E) approuvant la proposition dans le cadre de la procédure de consultation, sous réserve d'un amendement visant à aligner les délais sur les dates fixées pour la présentation des programmes.?

## Pêche: actions structurelles, prolongation de la dérogation (dérog. règlement (CE) n° 2792/1999)

Le Parlement européen a adopté le rapport.?

## Pêche: actions structurelles, prolongation de la dérogation (dérog. règlement (CE) n° 2792/1999)

OBJECTIF : prolongation du régime d'aide en faveur de la flotte concernée par l'expiration de l'accord de pêche conclu avec le Maroc. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1227/2001/CE du Conseil dérogeant à certaines dispositions du règlement 2792/1999/CE définissant les modalités et conditions des actions structurelles de la Communauté dans le secteur de la pêche. CONTENU : le Conseil a adopté le règlement dérogeant à certaines dispositions du règlement 2792/1999/CE, y compris l'amendement présenté par le Parlement

européen prévoyant de proroger jusqu'au 31/12/2001 l'aide accordée aux secteurs concernés. ENTRÉE EN VIGUEUR : 26/06/2001. Le règlement est applicable à compter du 01/01/2001. ?